

Alessandra **d'Angelo**

Pourquoi  
il ne faut pas  
libérer  
Marc DUTROUX !

*Un psychopathe n'est pas amendable*

DOCUMENT

**nowfuture**  
— ÉDITIONS —

# Sommaire

Avertissement.....	7
Avant-propos .....	9

## PREMIÈRE PARTIE

### *Un devoir de mémoire*

Un terreau propice? .....	17
D'autres femmes paient .....	20
Le prédateur sexuel.....	24
Une abstention coupable .....	33
Mettre des mots sur les maux.....	37
La libération conditionnelle de Michelle Martin .....	41
La mise sous bracelet électronique de Michel Lelièvre ...	44

## DEUXIÈME PARTIE

### *« Vingt-cinq ans, c'est suffisant! »*

Docteur Walter Denys à la barre .....	55
Le spectre de la sortie.....	58
La parole est à la défense .....	61
<i>Lettre ouverte à Monsieur Bruno Dayez.....</i>	68

## TROISIÈME PARTIE

### ***Marc Dutroux est-il Hannibal Lecter ?***

Des « Dutroux » en série. . . . .	73
Psychopathe un jour, psychopathe toujours. . . . .	80
Conscience du crime et amendement. . . . .	88
Une prise en charge illusoire. . . . .	91
La prédiction de la récidive. . . . .	96

## QUATRIÈME PARTIE

### ***Effet pervers***

Une vision « propre » de l'enfer . . . . .	105
La honte d'un « non-lieu » . . . . .	109
La peine des longues peines . . . . .	115
Donner du sens d'urgence. . . . .	120

### Épilogue

Résilience carcérale. . . . .	125
-------------------------------	-----

### Postface

Quelle Justice voulons-nous ? . . . . .	129
---	-----

Entretiens et rencontres de 2010 à 2018. . . . .	131
--	-----

Bibliographie. . . . .	133
------------------------	-----

Bibliographie de l'auteure. . . . .	139
-------------------------------------	-----

# Avertissement

Le but du présent ouvrage n'est pas de refaire le procès de Dutroux et consorts. La cause est entendue et jugée. Éclairée de l'avis d'experts, psychologues et psychiatres, en décryptant la personnalité de Marc Dutroux, l'auteure, juriste de formation, propose au lecteur d'élargir le champ de l'analyse permettant d'apprécier son possible amendement pénal.

Trois prérequis ont sous-tendu ce travail. D'une part, vouloir « expliquer » ne signifie pas « excuser ». D'autre part, nul ne pouvant se substituer aux instances judiciaires, nos institutions demeurent seules compétentes pour rendre la Justice et accorder, ou non, une éventuelle libération conditionnelle à Marc Dutroux. Enfin, Marc Dutroux ne représente pas l'ensemble de la population carcérale. Le traitement qui est aujourd'hui réservé à nos détenus ne peut dépendre du parcours criminel d'un seul homme.

# Avant-propos

## **Angle mort**

Le 15 août 1996, le scandale éclate sur les écrans télévisés du monde entier. Le visage de Marc Dutroux, un ferrailleur de Marcinelle interpellé le 12 août, est révélé au grand public. Ce jour-là, Sabine Dardenne et Laetitia Delhez, deux jeunes filles portées disparues, sont retrouvées en vie et à temps sur la base de renseignements fournis par le prévenu lui-même.

An Marchal et Eefje Lambrecks n'auront pas cette chance. Julie Lejeune et Mélissa Russo non plus. Le 17 août 1996, 420 jours après leur disparition, les corps torturés des deux petites sont découverts enterrés dans une propriété de Marc Dutroux, à Sars-la-Bussière. C'est la consternation ! Une indignation citoyenne sans précédent s'empare de la Belgique. Ses entrailles saignent. L'enfance, ce qu'il y a de plus sacré, est touchée. Les faits, développés en boucle dans tous les médias belges et étrangers, provoquent aussi un choc frontal entre le pays et sa Justice.

L'Affaire Dutroux, du nom de celui qui incarne l'horreur absolue, un psychopathe multirécidiviste, vient de commencer. Pendant des mois, l'instruction de son procès plongera le pays dans un chaos émotionnel indescriptible.

Mais l'Affaire Dutroux, c'est aussi, et peut-être surtout, une véritable affaire d'État, paratonnerre qui révélera ce que nos institutions peuvent produire de pire lorsqu'elles sont malades.

Un scandale qui, le 20 octobre 1996, fera descendre près de 300.000 Belges en colère dans les rues de Bruxelles. Immense cortège de « consciences », manifestation de masse sans précédent dans le royaume, Bruxellois, Wallons et Flamands défilent, dans un calme olympien, pour protester contre les défaillances de la Justice et les abstentions coupables de nos politiques. Selon divers sondages, la crise de défiance est telle que seulement 3 % des Belges valident encore la légitimité du gouvernement de l'époque.

Cette « Marche Blanche », véritable raz-de-marée humain sur les pavés bruxellois, donne ainsi une aura particulière à la Commission d'enquête parlementaire dite « Marc Verwilghen » qui démarre ses travaux, dans son sillage, le 16 février 1997. Pendant des mois, en direct devant des dizaines de caméras de télévision, les parlementaires qui la composent entendent des centaines de témoins pour tenter de faire un peu de lumière sur les « ratés » successifs constatés dans la manière dont fut menée l'enquête Dutroux. La commission fut l'objet d'affrontements dramatiques sur les questions de responsabilité. Rarement une assemblée politique n'aura rassemblé une telle audience, avec un audimat « de pointe » qui montera à plus de 700.000 téléspectateurs certains jours.

Dans des conclusions épaisses de quelque 300 pages, la commission conclura à un cumul de manquements, carences et fautes professionnelles individuelles et collectives. Elle soulignera les dysfonctionnements structurels du système répressif belge. Des réformes policières et judiciaires en découleront. Le 7 décembre 1998, la police et la gendarmerie fusionnent et leur mode de fonctionnement est réformé. Plusieurs autres réformes permettront la création d'un parquet fédéral, compétent pour les grands dossiers criminels, ainsi que la mise sur pied du tribunal d'application des peines (TAP) qui se charge depuis lors d'examiner les aménagements de peine et les conditions de libération anticipée d'un détenu. Le 31 mars

1998, de l'élan suscité par les 300.000 marcheurs du 20 octobre 1996 naîtra la Fondation d'utilité publique pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, plus connue sous le nom de Child Focus. La même année, la création du Conseil Supérieur de la Justice est ancrée dans l'article 151 de la Constitution.

Arlon, place Schalbert, cour d'assises – Quatre années de travaux pour un bâtiment tout neuf où va s'écrire l'épilogue de huit années d'enquête. Qualifié de « procès du siècle », le procès de Marc Dutroux débutera le 1<sup>er</sup> mars 2004. Après dix-sept semaines d'audiences au cours desquelles le prévenu n'exprimera aucun repentir, s'endormant épisodiquement dans une indifférence ahurissante, le 22 juin 2004, le jury populaire le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité, avec mise à disposition du gouvernement pendant dix ans. Il est reconnu coupable de l'enlèvement et du viol de Laetitia Delhez et Sabine Dardenne, ainsi que de la séquestration, du viol et de l'assassinat d'An Marchal, Eefje Lambrecks, Julie Lejeune et Mélissa Russo. Il est également condamné pour le meurtre de son homme de main, Bernard Weinstein, empoisonné au Rohypnol, torturé avec des colliers de serrage et enterré vivant. « Vous avez été condamné au maximum de la peine. Vous vous en sortez mieux que la plupart de vos victimes qui ne font plus partie du monde des vivants », ponctuera Stéphane Goux, le président du tribunal de la cour d'assises d'Arlon, à l'énoncé du verdict.

Depuis, du quintuple infanticide de Geneviève Lhermitte au meurtre de Jo Van Holsbeeck, en passant par le massacre dans une crèche commis à Termonde par Kim De Gelder en 2009, une série d'autres faits criminels marquants ont défrayé la chronique judiciaire. Au-delà des circonstances factuelles propres à chaque dossier, ces crimes touchent à des éléments aussi fondamentaux en droit que le secret de l'instruction, la

présomption d'innocence, le degré de culpabilité, les circonstances atténuantes, l'irresponsabilité pénale et le sens de la peine privative de liberté.

Ces histoires sombres renvoient aussi au pouvoir, et non des moindres, d'une certaine presse matraquant à coup de slogans sanguinaires une opinion publique avide de sensationnel et ultra-réactive à son marketing émotionnel. Théâtre du pire, l'arène médiatique émousse les sensibilités. Picador, pour vendre ses pages, elle entretient les peurs et s'alimente de la peur.

Le tableau ne saurait être complet sans évoquer le politique, tirant son épingle du jeu selon que la thématique soit électoralement « porteuse » ou non. Dans un contexte d'inflation pénale, la condition pénitentiaire et les droits des détenus sont le parent pauvre des programmes, toutes couleurs confondues. Mesure d'exception, la détention préventive devient la règle et la notion de libération conditionnelle n'est pas, non plus, un concept des plus à la mode. Le sécuritaire est le maître-mot.

Marc Dutroux a-t-il pris conscience de ses fautes ou l'homme est-il définitivement Hannibal Lecter ? Y a-t-il un fil conducteur qui explique ce qu'il est ? Son pedigree fait-il de lui une exception au principe humaniste de « seconde chance » après une peine purgée ? Au-delà de la douleur des familles à respecter et dont il ne peut être ici débattu, tout est question de responsabilités. Responsabilités (assumées ?) de l'intimé, responsabilité de nos autorités. Le réintégrer ou définitivement l'exclure, ce risque doit impérativement être évalué à la lumière de son anamnèse particulière, soit : ce qu'il est intrinsèquement, mais aussi ce que la prison a fait (ou pas) de lui.

Dernières questions, et non des moindres, pourquoi la parole d'un psychiatre a-t-elle si peu d'influence dans les archives judiciaires des cours et tribunaux ? N'a-t-il rien à dire qui puisse être objectivement entendu sur la réalité psychique d'un criminel ? Ainsi doit-il être puni ! Il faut payer ! La crainte



d'un exonératoire psychiatrique n'évacue-t-elle pas prestement du prétoire les conclusions du clinicien ?

La Justice d'un pays ne se construit pas autour d'un cas individuel. L'objectif du présent ouvrage est de nourrir une réflexion plus vaste. Il entend questionner, nous questionner. Au-delà de son effet cathartique, quelle est la fonction d'un procès ? La prison est-elle angle mort ? Quel sort réservons-nous à nos détenus condamnés à de longues peines ? La résilience carcérale est-elle un leurre ? Sécuritaire ou restauratrice, quel type de Justice pénale voulons-nous dans un État de droit qui se veut de droits ?

« Machine judiciaire », « appareil répressif », « système coercitif », la terminologie « rouleau compresseur » parle d'elle-même. Dans un climat anxigène entretenu par des stratégies politiques et marchandes qui alimentent notre instinct premier de punir, cet appétit de répression qui nous disculpe de nos propres maux, les mots qui viennent spontanément à l'esprit sont, à tout le moins : stagnation, enlisement et impasse.

Dans l'Antiquité gréco-latine, la démesure – l'*hubris* (ὕβρις), en grec ancien – était considérée comme l'un des pires péchés et faisait encourir une punition divine. C'est probablement pour ce motif que le proverbe « En toute chose, il faut savoir raison garder » est né de la bouche d'Aristote, comme c'est au nom de cette même échelle de valeurs qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les philosophes des Lumières prônaient la raison et la maturité humaine. Ne pas sceller le destin d'un condamné est le principe qui doit prévaloir dans une démocratie. Abolir la peine de mort, sans offrir de perspectives petite mort. Les débats sont aussi ouverts en ce sens dans les lignes qui suivent...

Alessandra d'Angelo.

## Docteur Walter Denys à la barre

Le 29 août 2012, après s'être exprimé sur sa mère, Frédéric Dutroux s'exprimera, par voie de presse, sur son père dans un magazine flamand : « J'ai été fâché sur mon père, furieux même, mais je ne sais pas si je suis en état de détester quelqu'un. On ne peut pas nommer de monstre une personne malade. »

Le 5 mai 2004, les psychiatres et le psychologue qui ont examiné les tréfonds de l'âme de Marc Dutroux se présentent devant la cour d'assises d'Arlon. Ils sont formels, Marc Dutroux n'est ni fou ni malade. Le prédateur sexuel a le profil du parfait psychopathe. Il se considère comme le centre du monde. Narcissique, il considère que tout ce qui est autour de lui n'est là que pour satisfaire ses besoins. Égocentrique, il éprouve sa jouissance première en dominant l'autre. Il jongle avec la réalité pour se sortir d'affaire. Dans sa logique, le meurtre n'est pas interdit. Il va même jusqu'à se plaindre de son sort en prison, en affirmant que sa cellule est pire que celle de Julie et Mélissa. Les conclusions des spécialistes sont sans appel. Ils excluent toute forme de rédemption. À la barre, Walter Denys, l'un des psychiatres, ponctuera : « Parmi les quelque 3.300 détenus que j'ai examinés au cours de ma carrière, Marc Dutroux est certainement le cas le plus pur de psychopathie. »

En janvier 2014, dans une missive nauséabonde de quarante-quatre pages destinée à Jean-Denis Lejeune, Marc Dutroux

livre « sa vérité » sur l'affaire : « Chaque fois que je vous regarde quémander la vérité, je suis envahi de tristesse pour vous (...) Mon ex-épouse, Michelle Martin, a fait une fausse couche (...) Qui peut mieux comprendre et ressentir la détresse, la révolte, la colère et tous les autres sentiments négatifs qui rongent le cœur d'un père meurtri par la mort de son enfant qu'un autre père qui endure les mêmes tourments... (...) Je sais que cette lecture sera très pénible pour vous, comme il m'est insupportable d'avoir à revivre ce qui n'a jamais cessé de déchirer ma conscience et mon cœur, avec la difficulté supplémentaire d'avoir à le faire par écrit (...) Ai-je eu tort de consacrer plus de temps aux fillettes, plutôt qu'à mes propres enfants? (...) Jamais Julie et Mélissa n'ont été attachées (...). Je ne voulais en aucun cas que les petites puissent se sentir brimées, punies, abandonnées ou pire encore, emmurées vivantes. Je craignais aussi pour leur santé mentale. Et j'ai été très surpris par la rapidité de leur adaptation à cette situation particulière (...) »

Un organe de presse, qui s'est procuré des extraits de cette lettre, publie une étude graphologique du texte : « L'écriture est petite, particulièrement régulière, voire monotone (...) L'ensemble donne une impression d'uniformité et d'immobilité. Sauf la marge pré-imprimée, aucun blanc n'est présent sur les nombreuses pages manuscrites, ce qui exprime l'angoisse qu'un petit détail puisse être oublié et la volonté de ne pas laisser de place à l'autre (...) De nombreuses lignes ont été soulignées à la latte et augmentent encore le côté mécanique de l'écriture (...) Le scripteur semble être en permanence sur la défensive, justifiant de manière très détaillée son comportement. Il impose donc ses points de vue et a un caractère dominateur (...) Il ne semble pas en mesure d'ouvrir son champ de conscience, au contraire, il ressasse de manière excessive, encore et toujours, les idées qui l'obsèdent. Il est concentré sur son objectif qu'il poursuit avec acharnement, incapable de

modifier sa façon de voir ou d'agir. C'est un homme calculateur chez qui toute réaction spontanée est réprimée (...) Il défend ses opinions avec opiniâtreté, sans complaisance pour celles d'autrui. Il veut convaincre sans faire la moindre concession et ose prendre le risque de provoquer. Les émotions sont intériorisées et mal vécues (...) Il est susceptible et orgueilleux, la moindre critique le blesse (...)»<sup>1</sup>

François Coenraets, expert en écritures et documents auprès des tribunaux, expert judiciaire en graphologie et morphopsychologue confirme: «L'écriture est soudée, compacte. Il n'y a pas de place entre les mots, les accents sont verticaux, dirigés vers les lettres. Le dialogue à l'autre est impossible. Le mental est construit d'un bloc, avec une angoisse de ne pas lâcher le fil. Ce serait rouvrir une souffrance, une béance narcissique: "Comment me faire aimer par ma mère?" Il y a une fragilité d'ancrage affectif forte. L'écrit est très égocentré, parce qu'il ne sait pas faire autrement. S'il est déloyal avec ce qu'il a vécu petit, il est en danger de mort.»

D'un point de vue morpho-psychologique Françoise Coenraets souligne: «Il y a une atonie évidente, une résignation terrible. Le regard est vide. Le sujet voit à l'intérieur de lui, il est tourné vers son passé. Il ne voit pas son interlocuteur. Si le bas du visage est plus "ouvert", il exprime une grosse carence affective, une quête de reconnaissance forte. C'est le ressenti du petit Marc qui compte. Il est dans sa réalité, sa logique. Il ne peut pas faire autrement.»

Le 9 juillet 2018, dans un entretien accordé à son domicile, Walter Denys, aujourd'hui à la retraite, se souvient: «J'ai rencontré Marc Dutroux une quinzaine de fois, au palais de Justice d'Arlon et en prison. Il était collaborant, mais il pensait jouer avec mes pieds, mener la danse. Comme ce genre de

---

1. «Dutroux: l'écriture du psychopathe passée au crible», *La DH*, 21 janvier 2014, <http://www.dhnet.be/actu/belgique/dutroux-l-ecriture-du-psycho-pathe-passee-au-crible-52ddf9ee3570ba3e183f3484>

personnalité sait pertinemment bien comment manipuler, je le laissais dans cette croyance, tout en continuant à poser mes questions. L'essentiel, ne pas lui faire rencontrer une quelconque frustration dans l'échange. C'est la frustration qui est souvent l'élément basculant. Il faut donc toujours rester très prudent. Et les agents pénitentiaires le savent. Ce type de détenu peut vous faire un sourire un jour et vous planter une fourchette dans la main le lendemain. Un psychopathe est une personne par nature imprévisible. Il est complètement asocial, insensible, sans affects. Il n'éprouve aucun remord. Une personne malade est un être affecté d'une affection momentanée dont la guérison peut être envisagée moyennant un traitement approprié. Le psychopathe est un être dévié. N'importe quel élément peut être déclencheur. C'est impalpable. Et c'est cela qui le rend effrayant. Cette structuration est la même chez tous les profils que j'ai analysés. Ce qui change, c'est uniquement le degré de gravité des actes posés. Au stade actuel des avancées, le psychopathe est résistant à toute forme de prise en charge psychiatrique. Pour sa défense, un avocat vous dira que son client a changé, qu'il est différent, qu'il se comporte bien en prison. À l'évidence, il est difficile d'encore mal agir lorsque l'on est enfermé. Mais un psychopathe reste dangereux. Vingt-trois ans plus tard, je confirme mon avis d'expert. On ne peut pas laisser courir Marc Dutroux, ce serait faire courir des risques à la société.»

## Le spectre de la sortie

Pour acheter la suite,  
cliquez [ici](#).

**nowfuture**  
— ÉDITIONS —